

Séance plénière du CESER Nouvelle-Aquitaine
18 juin 2019, Bordeaux

Rare et cher foncier pour l'agriculture

La stratégie foncière en Nouvelle-Aquitaine ainsi que le SRADDET* affichent des orientations fortes en matière de gestion économe de l'espace et de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers. La question du foncier agricole constitue, dans cette perspective, un enjeu incontournable. Afin de faciliter l'installation et la transmission des exploitations agricoles, la Région souhaite accompagner à travers un partenariat avec la SAFER, les outils fonciers indispensables.

Le CESER approuve la démarche, l'accompagnement des porteurs de projet dans l'accès au foncier constitue en effet un enjeu essentiel dans l'installation et la transmission des exploitations agricoles. Que la Région s'engage, à travers ce partenariat, à accompagner les outils que sont le stockage, le portage, la garantie de fermage et la révision de prix par préemption ne peut qu'être positif.

Pour autant, il ne doit s'agir que d'une première étape. La démarche proposée est en effet ciblée sur l'installation et la transmission des exploitations ; elle devra prendre en compte l'enjeu plus global de la protection des terres agricoles. Réserver du foncier pour l'activité agricole, même s'il n'est pas exploité à court terme, doit être une priorité : c'est même une nécessité vitale, pour aujourd'hui et plus encore, pour les générations futures. Le CESER espère ainsi que cette initiative régionale en appellera d'autres, pour progressivement construire une politique globale de préservation des terres agricoles. Le CESER invite le Conseil Régional à préciser le type d'installation ou de transmission d'exploitation qu'il souhaite particulièrement soutenir.

La régulation des prix du foncier évoquée dans la convention ne peut être dissociée d'une réflexion plus globale sur la revalorisation et la sécurisation des retraites des agriculteurs et la nécessité d'une véritable régulation de l'occupation des sols par les collectivités : les terrains agricoles ne doivent plus être conçus comme la variable d'ajustement de l'urbanisation.

Le CESER souhaite enfin que la Région affirme toute sa place aux côtés de la SAFER. La Région doit en particulier porter une vision collective de la protection des terres agricoles, de bout en bout, au-delà du seul financement des outils fonciers. Dès lors qu'elle soutient les activités de la SAFER, la Région doit être attentive à ce que ses financements s'inscrivent bien dans les objectifs définis.

*SRADDET : Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires.

Pour plus d'informations
contact@ceser-nouvelle-aquitaine.fr

**CONSEIL
ÉCONOMIQUE
SOCIAL ET
ENVIRONNEMENTAL
RÉGIONAL**

SITE DE BORDEAUX

14 rue François de Sourdis
CS 81383
33077 Bordeaux Cedex
Tel. 05 57 57 80 80
Fax 05 56 99 21 67

SITE DE LIMOGES

27 Boulevard de la Corderie
CS 3116
87031 Limoges Cedex 1
Tel. 05 55 45 19 80
Fax 05 55 45 17 77

SITE DE POITIERS

15 rue de l'Ancienne Comédie
CS 70575
86021 Poitiers Cedex
Tel. 05 49 55 77 77